

## SCPI CŒUR DE VILLE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

□ SOUSCRIPTEUR ou □ NU PROPRIETAIRE			□ co-sot	SCRIPTEUR ou	□ USUFRUITIER	
□ M. □ Mme □ Société		□м	. 🖵 Mme	☐ Société		
Nom/Raison sociale				اه		
Nom de jeune fille			•			
Prénoms			•			
Représentant (si société)		Rep	résentant (si s	ociété)		
Né(e) le à			•			
Profession						
Adresse						
Code postal Ville			•			
Téléphone Portable			•			
E-mail (obligatoire)						
N° Siret						
Imposition □ IS □ IR		Imp	osition	□ IS	□ IR	
Situation familiale :	Marié(e)		Pacsé(e)	■ Veuf(ve)	☐ Divorcé(e)	
ortalition familiario.	ividilo(c)		4030(0)	= veui(ve)	= Divoloc(c)	
<b>Régime matrimonial :</b> □ Communauté légale : □ Séparation de biens	réduite aux acqu	uêts)		nunauté universe cipation aux acqu		
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable du d	lossier de souscrin	otion c	omprenant nota	mment : une copie	du bulletin de souscription. la	note
d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et le						
Nombre de parts (Minimum 10 parts)	Montant unita	ire		Montant de	la souscription	
En chiffres			En chiffres			
En lettres	210 €		En lettres			
la règle de jours				***		
Je règle ce jour : u au comptant la somme de				rus		
Par virement sur le co				R76 1010 7001 7500 3	535 8330 439	
Par mandat de prélèv	ement					
☐ par recours au crédit pour la somme	de		eu	ros		
Nom de l'organisme :						
	'ahiat d'un nantica	omon		NON		
Vos parts feront-elles I						
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur mon compto	e dont je joins le R	IB:	□ 0UI □	NON		
Je souhaite recevoir ma convocation aux assemblées gé	énérales par :		□ E-mail	□ courrier po	estal	
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléments contenus	s dans le présent bu	lletin				
Fait à le  Signature de CHAQUE souscripteur :  N'oubliez pas de faire précéder votre signature de la mention manuscrite « souscription de x parts » (le nombre de part doit apparaître en chiffres et e			N° d'asso	cié		
			Code app			
			Nom CGPI			
			Téléphon	9		
				CANDE BÉSED	EVÉ A LA SOCIÉTÉ	
			Date de r		THE A LA GOODETE	
			Date de ro			
			***************************************	éception : ouissance :		
			Date de jo	éception : ouissance :		
			Date de jo	éception : ouissance :		

#### Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Ville

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de commerce

SCPI à capital variable Capital social : 760 000 euros

Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 790 065 676

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

## Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 40.000.000 € soit 250.000 parts de 160 € de nominal

Capitaux à collecter: la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum.

#### Prix de souscription d'une part :

Valeur nominale : 160 €
 Prime d'émission : 50 €
 Total prix souscription : 210 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 25,2 € TTC par part.

Minimum de souscription : 10 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés: Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

#### Rémunération de la société de gestion :

Commission de souscription: Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 10 % HT du montant, prime d'émissions incluses des augmentations de capital (soit 12 % TTC au taux de la TVA en viqueur en septembre 2020).

Les documents suivants doivent être obligatoirement joints en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

#### Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

## Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Copie de la pièce d'identité du signataire.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE VILLE dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban : FR76 1010 7001 7500 3535 8330 439 ■ BIC : BREDFRPPXXX

#### Informations particulières :

La note d'information de la SCPI COEUR DE VILLE a reçu le Visa SCPI n° 1304 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 mars 2013.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI. Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.



# SCPI CŒUR DE VILLE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

□ SOUSCRIPTEUR ou □ NU PROPRIETAIRE		□ C0	- <b>SOUS</b>	SCRIPTEUR ou	□ USUFRUITIER	
☐ M. ☐ Mme. ☐ Société		M. 🗆 N	/lme	☐ Société		
Nom/Raison sociale		om/Raison	social	e		
Nom de jeune fille		•				
Prénoms						
Représentant (si société)  Né(e) le à						
Profession						
Adresse						
Code postal Ville						
Téléphone						
Portable						
E-mail (obligatoire)						
Imposition	Im	position			□ IR	
Situation familiale :	Marié(e)	Pacsé(e)		□ Veuf(ve)	□ Divorcé(e)	
Régime matrimonial :   Communauté légale (	réduite aux acquêts			unauté universe		
Séparation de biens			Partic	ipation aux acqu	iêts	
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au préalable du d	•			-		
d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et le	es statuts de la SCPI	Je déclare so	ouscrir	e à l'augmentation	n de capital SCPI Coeur de Vi	lle :
Nombre de parts (Minimum 10 parts)	Montant unitaire		Montant de la souscription			
En chiffres	210.6	En chiffr	es			
En lettres	210 €	En lettre	S			
Je règle ce jour : 🔲 au comptant la somme de			eur	ns		
Par chèque libellé à l'			0411			
☐ Par virement sur le c	•	Cœur de VIII	le n°FR7	76 1010 7001 7500 3	535 8330 439	
☐ Par mandat de prélèv			euro	ne		
Nom de l'organisme :	uc		Guit	,,,		
•	ahisa dina manaisasan	4 · □ OIII		ON		
Vos parts feront-elles l'	-		□ N			
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur mon compte			□ N			
Je souhaite recevoir ma convocation aux assemblées gé	nérales par :	□ E-m	ail	□ courrier po	stal	
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléments contenus	dans le présent bulleti	n				
Fait à le			l'assoc	ié		
Signature de CHAQUE souscripteur :		Cod	Code apporteur			
N'oubliez pas de faire précéder votre signature de la mention manuscrite « souscription de x parts » (le nombre de part doit apparaitre en chiffres et e			Nom CGPI			
		Télé	Téléphone			
				CADRE RÉSER	VÉ A LA SOCIÉTÉ	
		Date	e de réd	ception :		
		Date	e de jou	iissance :		
		Obs	ervatio	ns:		

#### Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Ville

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de commerce

SCPI à capital variable Capital social : 1.010.500 euros

Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 790 065 676

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

### Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 40.000.000 € soit 250.000 parts de 160 € de nominal

Capitaux à collecter: la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum.

#### Prix de souscription d'une part :

Valeur nominale : 160 €
 Prime d'émission : 50 €
 Total prix souscription : 210 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 25,2 € TTC par part.

Minimum de souscription : 10 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés: Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

#### Rémunération de la société de gestion :

Commission de souscription: Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 10 % HT du montant, prime d'émissions incluses des augmentations de capital (soit 12 % TTC au taux de la TVA en viqueur en septembre 2020).

Les documents suivants doivent être obligatoirement joints en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

#### Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

### Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Copie de la pièce d'identité du signataire.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE VILLE dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban : FR76 1010 7001 7500 3535 8330 439 ■ BIC : BREDFRPPXXX

#### Informations particulières :

La note d'information de la SCPI COEUR DE VILLE a reçu le Visa SCPI n° 1304 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 mars 2013.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI. Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.



## SCPI CŒUR DE VILLE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

□ SOUSCRIPTEUR ou □ NU PROPRIETAIRE			□ CO-SOUSCRIPTEUR ou □ USUFRUITIER					
☐ M. ☐ Mme ☐ Société				/I. □ Mme	e 🖫 Société			
Nom/Raison sociale			Nor	n/Raison soci	iale			
Nom de jeune fille				•				
Prénoms								
Représentant (si société)								
Né(e) le à			1	•				
Profession			Profession Adresse Code postal Ville					
Adresse Ville								
Téléphone Ville				•				
Portable				•				
E-mail (obligatoire)			E-m	ail (obligatoi	re)			
N° Siret			N° S	Siret				
Imposition	⊒ IR		lmp	osition	□ IS	□ IR		
Situation familiale :	<u> </u>	Marié(e)		Pacsé(e)	☐ Veuf(ve)	☐ Divorcé(e)		
		110107		. 4000(0)	_ '' '' '' '' ''	= 5110100(0)		
Régime matrimonial : ☐ Communa ☐ Séparatio	_	duite aux ac	quêts)	_	nmunauté universe ticipation aux acqu			
							1 4	
Je reconnais avoir reçu et pris connaissance au p d'information visée par l'Autorité des Marchés Fin			-	-	-	•		
Nombre de parts (Minimum 10 parts		Montant unit		ueciare sousc	Montant de la		ne .	
En chiffres				En chiffres				
En lettres		210 €		En lettres				
Je règle ce jour : 🔲 au comptant la somme d					IIroe			
	que libellé à l'oi				uros			
	-				FR76 1010 7001 7500 3	3535 8330 439		
	dat de prélève							
🗅 par recours au crédit poi	ır la somme de	)		ее	uros			
Nom de l'o	rganisme :							
Vos parts f	eront-elles l'ob	ojet d'un nantis	ssemen	t: 🗆 OUI 🗆	NON			
Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur	mon compte d	ont je joins le	RIB:	□ 0UI □	NON			
le souhaite recevoir ma convocation aux ass	emblées génd	érales par :		□ E-mail	□ courrier po	ostal		
Je reconnais sincère et véritable l'ensemble des éléme	ents contenus d	ans le présent h	bulletin					
	9			N° d'ass	ocié			
Signature de CHAQUE souscripteur :			Code apporteur					
V'oubliez pas de faire précéder votre signature de la mention manuscrite « l								
souscription de x parts » (le nombre de part doit a	ipparaitre en d	chiffres et en I	lettres)	Télépho	ne			
					CADRF RÉSFE	RVÉ A LA SOCIÉTÉ		
				Date de	réception :			
					jouissance :		•••••	
				Observa	tions :			

#### Société Civile de Placement Immobilier Coeur de Ville

Régie par les articles L 214-86 et suivants, R 214-130 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les articles L231-1 et suivants du Code de commerce

SCPI à capital variable Capital social : 760 000 euros

Siège social: 29, rue Vernet 75008 Paris

R.C.S. PARIS 790 065 676

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

### Conditions de souscription à l'augmentation de capital

Société de gestion: SOGENIAL IMMOBILIER - 29, rue Vernet 75008 PARIS - RCS Paris 322 982 075

Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 12000026 du 26 septembre 2012

Capital social maximum statutaire: 40.000.000 € soit 250.000 parts de 160 € de nominal

Capitaux à collecter: la SCPI pourra augmenter son capital dans la limite de son capital social statutaire maximum.

#### Prix de souscription d'une part :

Valeur nominale: 160 €
 Prime d'émission: 50 €
 Total prix souscription: 210 €

Sur ce prix, la SCPI réglera directement à la société de gestion, une commission de souscription de 12 % TTC du prix total de souscription, soit 25,2 € TTC par part.

Minimum de souscription : 10 parts pour tous les souscripteurs

Date d'entrée en jouissance : Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription. Le délai est compté à partir du jour de réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds par la Société.

Responsabilité des associés: Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes et obligations sociales dans la proportion du nombre de parts leur appartenant. La responsabilité des associés ne peut être mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

#### Rémunération de la société de gestion :

Commission de souscription: Afin de préparer les augmentations de capital, rechercher les capitaux, organiser et exécuter les programmes d'investissement, la société de gestion reçoit une commission de souscription de 10 % HT du montant, prime d'émissions incluses des augmentations de capital (soit 12 % TTC au taux de la TVA en viqueur en septembre 2020).

Les documents suivants doivent être obligatoirement joints en annexe au présent bulletin de souscription, à défaut la souscription ne pourra être enregistrée :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom du souscripteur sur lequel doit être transféré les revenus des parts souscrites
- Le formulaire d'origine des fonds dûment rempli et signé en cas de souscription égale ou supérieure à 100 000 €
- Le règlement de la souscription par chèque ou par virement. Tout paiement en provenance de l'étranger sera soumis à l'autorisation préalable de la société de gestion.
- La fiche de connaissance client et adéquation du produit dûment remplie et signée.

#### Pièces complémentaires pour les personnes physiques :

- Copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque souscripteur.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque souscripteur.

### Pièces complémentaires pour les personnes morales :

- Les statuts de la société et un extrait K-bis de moins de 3 mois.
- Les pouvoirs du signataire pour engager la société (assemblée générale).
- Copie de la pièce d'identité du signataire.

Les règlements par virement doivent être faits sur le compte de la SCPI COEUR DE VILLE dont les coordonnées sont les suivantes :

■ Iban : FR76 1010 7001 7500 3535 8330 439 ■ BIC : BREDFRPPXXX

#### Informations particulières :

La note d'information de la SCPI COEUR DE VILLE a reçu le Visa SCPI n° 1304 délivré par l'AMF. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription et est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion. La notice d'information prévue à l'article 422-193 du règlement général de l'AMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 mars 2013.

SOGENIAL IMMOBILIER, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte. Ces informations sont collectées afin de gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les destinataires des données sont : le personnel habilité de notre société, les prestataires contractuellement liés à Sogenial Immobilier pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public...), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, les associés (dans le cadre de la consultation des feuilles de présence aux Assemblées Générales) et, le cas échéant, l'organisme ayant nanti vos parts. Sogenial Immobilier s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elle seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI. Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOGENIAL IMMOBILIER, 29 rue Vernet, 75008 PARIS - e-mail : contact@sogenial.fr. En cas d'absence de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.